

AVIS

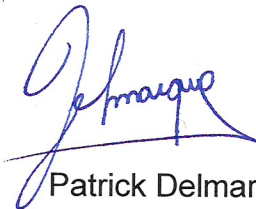
Il est porté à la connaissance des habitants de Walferdange que le collège échevinal, dans sa séance en date du 17 janvier 2025, a édicté le règlement temporaire en matière de circulation suivant à l'occasion d'une livraison pour les besoins de la maison numéro 19, rue de l'Industrie à Helmsange :

Stationnement interdit

Le stationnement est interdit le mercredi 5 février 2025 de 07.00 heures jusqu'à 16.00 heures, dans la rue de l'Industrie, des deux côtés, sur le tronçon longeant la maison numéro 19, sur une longueur de 20 mètres, excepté pour les véhicules en relation avec la livraison.

Walferdange, le 28 janvier 2025.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber